



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail : administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 MAI 2024

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 39 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site Internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet.

En application de l'article 3 alinéa 2 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

Il nomme comme scrutateurs Monsieur Christian BERTHOUD et Monsieur Omar BOGNUDA et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Avant de passer au tractanda de l'assemblée de ce soir, Monsieur Stéphane DORTHE propose une modification de ce dernier. Le point 7, « Reprise de l'Impasse des Noisetiers » sera supprimé et reporté à une prochaine assemblée.

En effet, ce dossier n'était pas prêt car il comporte des frais et doit être préavisé par la Commission financière. Ce dossier devait être prêt 10 jours avant l'assemblée pour que les personnes intéressées puissent le consulter au bureau communal.

Le Conseil communal a estimé plus judicieux de reporter cette reprise.

L'assemblée accepte à l'unanimité de retirer le point du tractanda.

Le tractanda proposé est donc accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023.**
Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.
2. **Comptes de résultats 2023**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Comptes des investissements 2023**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
4. **Lecture du rapport de l'organe de révision**
5. **Désignation de l'organe de révision**
6. **Présentation de la planification financière 2025-2029**
7. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES- VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il n'apporte aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES DE RESULTATS 2023

2.1 Présentation

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Monsieur Stéphane DORTHE commente les comptes 2023 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au budget.

La ristourne de CHF 84'788.– suite aux résultats du Cycle d'Orientation de la Veveyse (COV) correspond à un excédent de recettes de près de CHF 900'000.–, redistribué aux communes, selon la clé de répartition habituelle, soit 6,189 % pour Remaufens. Cet excédent s'explique en quasi-totalité par des dépenses salariales des enseignants inférieures aux prévisions de l'État.

Au niveau du Cercle scolaire de la Basse-Veveyse, la ristourne de CHF 73'429.– correspond à des remboursements liés à des frais d'exploitation divers des bâtiments scolaires sur les deux sites.

Au niveau des hôpitaux et des soins ambulatoires, il y également une redistribution du résultat positif du RSSV pour les homes et les frais d'accompagnement des personnes âgées ainsi que pour les soins à domicile et l'organe de coordination.

Concernant la gestion des déchets, le budget prévoyait la mise en vigueur du nouveau règlement qui n'a finalement pas pu être présenté et soumis à l'assemblée. Le projet de règlement des déchets est reporté à 2025.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, on note une augmentation des charges liées au travail administratif nécessaire à la mise à jour des dossiers et des permis d'habiter qui avaient pris du retard dans les dernières années.

Des impôts supplémentaires ont été perçus pour environ CHF 200'000.- sur les impôts à la source et CHF 95'000.- sur les impôts courants des années antérieures.

En conclusion, la commune de Remaufens boucle avec un excédent de produit de CHF 210'408.-. Ce résultat plus favorable que celui estimé au budget est dû principalement à quelques recettes d'impôts supplémentaires ainsi qu'à plusieurs redistributions d'excédents des années précédentes par des associations intercommunales telle que le CO de la Veveyse, le Cercle scolaire ou le RSSV.

➤ **LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT boucle avec un excédent de produits de CHF 210'408.61 pour un total de charges de CHF 5'360'455.69 et des produits de CHF 5'570'864.30. Le Budget prévoyait un déficit de CHF 181'756.-.**

Monsieur Stéphane DORTHE demande à l'assemblée de garder ses questions afin de les poser après le rapport de la commission financière soit juste avant l'approbation.

2.2 Rapport de la commission financière

La Commission financière de Remaufens a pris connaissance le 17 avril du rapport de l'organe de révision des comptes 2023, établi par la Fiduciaire Fiducum SA à Marly. Lors de cette rencontre, elle a reçu de nombreuses informations nécessaires pour analyser les résultats des comptes de fonctionnement par rapport au budget.

Le résultat de l'exercice est notamment dû à des rentrées fiscales plus élevées que prévues, comme chaque année. La Commission financière relève de nombreuses ristournes redistribuées, notamment CHF 84'788.- du CO, CHF de 73'429.- du cercle scolaire et d'autres montants pour un total de plus de CHF 200'000.- et des charges supplémentaires au niveau du social (CHF 20'473.-).

La Commission financière demande une plus grande attention lors de l'élaboration des budgets en particulier des associations. Elle s'inquiète pour l'avenir des finances communales. Les nombreux projets en cours et à venir et les indicateurs calculés amènent des questions sur l'autofinancement.

Suite au rapport de la fiduciaire et aux explications données, la Commission financière recommande l'approbation des comptes de fonctionnement 2023 avec les réserves relevées depuis plusieurs années.

La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et son investissement pour la collectivité et ainsi que Madame Aline PICCAND, Caissière, pour son sérieux et le soin apporté à la tenue des comptes et pour sa disponibilité.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.3 Approbation

Dès lors, les comptes de résultats 2023 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal ne vote pas).

3. COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2023

3.1 Présentation

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Patricio HERRERA concernant les investissements en lien avec ses dicastères :

Réfection du Chemin du Pontet et du pont sur la Broye avec Maraçon

Des subventions de CHF 156'279.– ont été obtenues en 2023 sur ce projet qui a coûté CHF 249'717.– en 2022. Le suivi du chantier et le contrôle des dépenses ont permis de maintenir le budget.

Réfection de la Route des Chênes jusqu'à la déchèterie

Le devis confirmé du projet s'élevait à CHF 246'481.– en février 2023. A la fin du chantier, la facture de l'entreprise se montait à CHF 331'423.85 soit + 34,5 % d'augmentation. Suite à plusieurs discussions avec l'entreprise, la facture finale a été arrêtée à CHF 297'500.– (+ 21 % par rapport au montant confirmé).

L'entreprise a invoqué la norme SIA en rapport avec une erreur de mensuration.

Chemin de la Vignetta

Les contacts avec tous les propriétaires pour la signature des conventions d'emprise sur les parcelles concernées sont en cours. Plusieurs entretiens ont déjà eu lieu et les conventions signées sont retournées au fur et à mesure.

Mise en conformité de la déchèterie

Monsieur Patricio HERRERA décrit les travaux déjà réalisés (remplacement de la benne à déchets compostables, fermeture de la benne à métaux, amélioration du couvert pour les huiles). Il reste à finaliser le traçage des conduites et du bac de rétention, travaux qui seront effectués par nos collaborateurs.

- **LE COMPTE D'INVESTISSEMENT boucle avec un montant de charges de CHF 1'209'063.– pour les travaux effectivement réalisés en 2023.**
- **Après bouclage, le BILAN présente au 31.12.2023 une fortune nette de CHF 3'405'223.40 contre CHF 3'194'814.79 au 31.12.2022, soit un bénéfice de CHF 210'408.61.**

La présentation du bilan reflète la fortune générale de la Commune tenant compte de la réévaluation des différents biens effectuée en 2022 sur les positions d'immobilisation des comptes d'actifs et respectivement les réserves sur les comptes passifs.

3.2 Rapport de la commission financière

La Commission financière de Remaufens a pris connaissance avec intérêt des comptes des investissements pour l'année 2023. Les charges se sont montées à CHF 1'209'063.40 avec un revenu de CHF 156'279.30.–.

Le revenu unique est dû à une subvention cantonale qui est arrivée l'année dernière pour les travaux réalisés sur le pont et la route conduisant à Maraçon. Les charges sont dues à la suite des travaux planifiés depuis plusieurs années concernant notre approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

La Commission financière tient à relever les dépassements de trois autres projets que l'assemblée avait acceptés en décembre 2022, notamment un dépassement important de plus de 22 % pour la rénovation de la Route des Chênes conduisant à la déchetterie. Elle demande que pour les prochains chantiers, acceptés ou à venir, une attention particulière soit apportée par les autorités par rapport aux budgets octroyés.

La Commission financière prie l'assemblée de valider les comptes des investissements pour l'année 2023.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

3.3 Approbation

Dès lors, les comptes des investissements 2023 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal ne vote pas).

4. LECTURE DU RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision qui a effectué l'audit des comptes annuels de la Commune.

Il définit la responsabilité du Conseil communal et celle de l'organe de révision.

Selon l'appréciation de Fiducum, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales. Fiducum recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

5. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION

Monsieur Stéphane DORTHE explique que l'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la Commission financière. L'organe de révision peut être soit une ou plusieurs personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes.

L'organe est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois, la durée totale d'un mandat ne peut excéder six années consécutives.

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMOENT. La Commission financière de Remaufens a pris connaissance que le mandat de notre organe de révision prenait fin après 3 ans de fonctionnement.

Suite à une discussion avec notre boursière et les autorités communales, il est proposé de renouveler le contrat de notre organe de révision actuel pour 3 nouveaux exercices car il donne entière satisfaction.

Aussi, la Commission financière donne son préavis favorable au renouvellement de cette collaboration qui se passe très bien à un prix raisonnable. L'engagement de la fiduciaire Fiducum à Marly se verra donc prolongé, comme sollicité par courrier daté du 27 mars 2024.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2025-2029

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2025-2029. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

Selon la loi, la présentation de la planification doit se faire une fois par an à l'assemblée communale. Cette présentation a eu lieu chaque année sauf celle de l'automne 2023 qui a été décalée au printemps 2024.

Planification financière à 5 ans

Le Conseil Communal présente un plan financier pour les cinq prochaines années, basé sur les données actuellement disponibles concernant les associations régionales auxquelles notre commune appartient, ainsi que sur les statistiques cantonales.

Ce plan exclut délibérément les secteurs de l'eau potable et usée qui fonctionnent de manière autonome comme des entreprises distinctes, afin de simplifier la présentation.

Les projections prennent en compte une estimation de l'augmentation des charges basée sur les tendances des années précédentes et sur les informations actuelles. Les estimations des impôts à venir englobent tous les types d'impôts perçus par la commune, avec une augmentation générale estimée à environ 4,5 % par an, conformément aux statistiques cantonales.

L'augmentation de la population d'environ 200 personnes au cours des deux prochaines années a également été prise en compte, en sachant que 75 nouveaux habitants correspondent à environ 50 nouveaux contribuables. Les données cantonales indiquent une baisse de la tendance fiscale pour notre commune, passant d'environ CHF 3'300.- par contribuable à environ CHF 2'500.-.

La situation actuelle de la commune est stable mais elle dépendra des projets régionaux à venir, notamment des investissements importants du CO de la Veveyse et du RSSV. Les projets d'investissements spécifiques de la commune seront détaillés par les responsables concernés. En fonction de leur démarrage et de leur avancement, le plan financier sera ajusté dans l'avenir.

Il est cependant évident qu'entre 2026 et 2027, voire au plus tard dès 2028, la situation financière de la commune deviendra complexe sans recettes complémentaires.

Monsieur Séphane DORTHE passe la parole à ses collègues qui vont détailler les projets en cours et futurs.

Cycle d'Orientation de la Veveyse (COV)

Les projections financières en ce qui concerne la participation de notre commune sont estimées à CHF 587'250.– pour 2025, à CHF 597'540.– pour 2026, à CHF 667'275.– pour 2027, à CHF 719'765.– pour 2028 et CHF 821'609.– pour 2029.

Ces projections représentent la contribution de notre commune aux frais d'exploitation du COV qui était de 6,193 % en 2023, selon la clé de répartition calculée sur la base de 40 % de la population et 60 % selon les impôts communaux. Ces données ont été établies et transmises aux communes à la suite d'une demande de l'ACV visant à permettre aux communes de pouvoir estimer dans leurs planifications financières les données au niveau des projets régionaux.

Ces projections ont donc été établies sur la base des coûts entraînés par plusieurs nouveaux projets, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et d'une nouvelle piscine, afin de répondre aux besoins et obligations légales. Il existe un besoin en salles de classes supplémentaires (salles spéciales pour les activités de cuisine, couture, enseignement spécialisé...). Il devient nécessaire et urgent de construire une nouvelle piscine avec plus de capacité. La piscine actuelle datant d'une cinquantaine d'années, son état laisse craindre une fermeture à tout moment. Un seul bassin ne suffit pas à répondre aux besoins de l'école secondaire et des écoles primaires du District.

Suite à plusieurs remarques de communes (dont la nôtre) quant aux impacts financiers de ces éventuels projets, les réflexions sont aujourd'hui réorientées sur deux projets essentiels.

- 1) L'optimisation des bâtiments existants, pour ce qui est de répondre au besoin de salles de classes supplémentaires. Selon les projections, il serait possible de créer 6 à 10 classes et espaces de travail, pour un coût estimé à environ 20 millions à +/- 20 %. La construction du nouveau bâtiment scolaire se fera peut-être ultérieurement, en fonction des besoins, qui seront à nouveau analysés dans quelques années.
- 2) La construction de la piscine dont les coûts ne sont pas encore connus car cela dépendra des différentes variantes et de celle qui sera retenue. Elle sera en accord avec le programme cantonal permettant d'obtenir des subventions.

Ces deux projets sont tous les deux suspendus aux procédures en cours concernant des modifications des plans d'aménagement de détail (PAD) à Châtel-St-Denis, dont la mise à l'enquête se termine fin mai. Les chiffres présentés demeurent donc des estimations ; aucune donnée chiffrée n'est formellement connue, arrêtée et encore moins approuvée par l'assemblée des délégués en tant qu'organe législatif.

Enfin, il convient de relever que sans ces nouveaux projets, les prévisions quant à la contribution de notre commune aux frais d'exploitation du COV de 2024 à 2028 demeurent raisonnables, soit CHF 581'918.– pour l'année en cours ; CHF 582'846.– pour 2025 ; CHF 586'135.– pour 2026 ; CHF 589'646.– pour 2027 ; CHF 593'048.– pour 2028.

Projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment scolaire

Monsieur Kevin GENOUD explique que les plans de l'étude complémentaire ont été reçus en fin d'année passée. Le Conseil communal a souhaité apporter des modifications suite notamment à la présentation aux différentes parties concernées (écoles, accueil extrascolaire, conciergerie et sociétés locales).

Suite à la réception de la mise à jour définitive des plans en mars de cette année, le chiffrage global est en cours de calcul afin de disposer de montants précis pour pouvoir présenter le projet aux citoyens en même temps que la votation du crédit d'investissement.

La projection financière à ce jour est estimée à environ 10 millions de francs sur 3 ans.

La première étape consistera au changement de chauffage obsolète. Il sera dimensionné pour le projet global. Par la suite, les travaux d'assainissement de la salle polyvalente et la construction de la nouvelle partie seront entamés. La rénovation de la partie existante se fera en dernier.

Afin de vous présenter ce projet d'envergure, une assemblée extraordinaire sera convoquée dans le courant du mois de septembre. La totalité du projet ainsi que la votation du crédit d'investissement seront présentées à la population. Si le crédit est accepté, un début des travaux en 2025 serait réalisable.

Projet d'interconnexion avec Châtel-St Denis – AVGG – SIGE

Monsieur Grégory DEGLISE explique que les travaux prévus en 2022 dans le secteur du départ de Mology n'ont été réalisés qu'en partie. Le forage dirigé d'une longueur de 250 mètres pour le remplacement de la conduite s'est montré plus long en temps et plus complexe que prévu. La suite de ce tronçon en fouille ouverte devrait se réaliser durant cette année 2024. Nous vous transmettons les résultats des coûts finaux après entente avec toutes les parties concernées.

Pour la suite du projet d'interconnexion, le secteur de la sortie des Paccots – La Scierne est prévu en 2024 pour un montant de CHF 245'000.-. Les montants suivants sont prévus :

CHF 700'000.- en 2025

CHF 300'000.- en 2026

CHF 687'900.- en 2027

Ces prévisions dépendent de plusieurs facteurs notamment et surtout des délais de mise à l'enquête jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Projet du Collecteur ouest

Monsieur Grégory DEGLISE explique que le projet est bien avancé et qu'il ne manque qu'une seule convention. Le dossier est actuellement à Fribourg avec un retour espéré avant l'automne 2024, afin de pouvoir voter le crédit du projet à la fin de l'année 2024.

La projection financière prévoit un montant de 2 millions de francs sur 2025 et 2,5 millions de francs sur 2026.

Actuellement, la réserve comptable « spéciale » pour le traitement des eaux usées se monte à 4,5 millions de francs et le coût par année pour le projet global est estimé à environ CHF 170'000.– sur le fonctionnement de l'eau usée. Cela comprend 1.25 % d'amortissement annuel ainsi qu'environ 2.6 % d'intérêts pour l'emprunt bancaire. Le chiffrage complet sera à notre disposition dans le courant de l'automne.

Projets routiers

Monsieur Patricio HERRERA énumère les travaux à prévoir ces prochaines années sur le réseau routier dans les 5 prochaines années soit :

- La réfection du revêtement des deux giratoires sur la route cantonale à raison de CHF 130'000.– à 160'000.– par giratoire dans les 3 à 5 ans selon l'exigence du service des ponts et chaussées.
- La réfection de la Route Villageoise entre le Restaurant de l'Avenir et le giratoire avec finalisation du trottoir pour CHF 150'000.– à CHF 180'000.–
- La réfection de la Route du Levant avec aménagement d'un trottoir dans plus de 5 ans

La présentation de la planification financière vous informe des futurs investissements.

7. Divers

Les principales informations figuraient dans le Remaufens Infos du mois de mai 2024.

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Patricio HERRERA pour quelques informations complémentaires.

Règlement des parkings

Ce nouveau règlement traitera des différents parkings communaux répartis dans le village afin de gérer les horaires, les émoluments et les vignettes d'autorisation. Ce règlement doit être envoyé pour préavis au Canton avant de le présenter en assemblée communale. Une mise en application est prévue à partir de 2025.

Règlement de la gestion des déchets

Ce règlement et son règlement d'application doivent être envoyés pour préavis au Canton avant de les présenter en assemblée communale. Une mise en application est prévue à partir de 2025.

Pour terminer, Monsieur Patricio HERRERA annonce à l'assemblée sa démission du Conseil communal pour le 30 juin 2024. Il remercie l'Administration pour son aide dans sa tâche, le Conseil communal pour les échanges fructueux et les citoyens qui lui ont donné l'opportunité unique de participer de l'intérieur à la vie de la Commune.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Patricio HERRERA pour les années passées à l'exécutif et lui souhaite tout de bon pour la suite.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Gaétan EMONET aimerait savoir où en est l'implantation de l'antenne 5G de Salt. Le Conseil communal avait loué le terrain avant d'en informer la population. Quel est le prix de location du terrain payé par Salt ?

Monsieur Julien COTTET précise que le dossier est actuellement au Canton et que les oppositions ont été transmises avec le dossier. Le montant de la location est de CHF 6'000.-/an.

Madame Julia WIRTHNER se rend compte que selon les estimations les plus chères pour le CO en y ajoutant le projet pour l'école à Remaufens et les projets routiers, les produits ne seront pas suffisants d'après les chiffres 2023 ? Comment le Conseil communal pense s'organiser ?

Selon Monsieur Stéphane DORTHE, si financièrement les rentrées ne sont pas suffisantes, il faudra envisager une augmentation des impôts.

Monsieur Paul KONAN complète pour la partie « écoles ». Il s'agit des projections actuelles selon les discussions en cours. Les chiffres ne sont donc pas exacts. Pour le bâtiment scolaire de Remaufens, le chiffrage n'est pas exact non plus pour l'instant.

Monsieur Olivier AQUILLON revient sur le montant de 10 millions de francs sur 3 ans. Cet investissement sera amorti sur plusieurs dizaines d'années.

Pour ce qui concerne l'école, Madame Aline PICCAND confirme l'amortissement de 3 % par année en sachant qu'il faudra certainement contracter plusieurs emprunts bancaires à 2.5 %. L'amortissement démarre l'année après la construction. Une fois la construction terminée, cela représentera un montant de CHF 500'000.- à 600'000.- par an.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER fait remarquer que les personnes présentes ce soir, qui ne font pas partie de la commission financière, ne peuvent pas se faire une opinion raisonnable. Il manque des informations pour préparer les citoyens à une augmentation d'impôts. Les chiffres cités en vrac ne sont pas sûrs. Il aurait peut-être fallu présenter une vision d'ensemble simplifiée à la population par exemple au moyen d'un tableau.

Monsieur Stéphane DORTHE confirme effectivement que tous les chiffres annoncés pour les écoles ne sont pas arrêtés.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Paul KONAN accepte la remarque et confirme que la présentation sera améliorée pour la prochaine fois.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Madame Aline PICCAND, boursière communale, Madame Aurélie FONTAINE, secrétaire communale, notre stagiaire et tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail tout au long de l'année.

Avant de conclure cette assemblée, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 01, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic

Stéphane DORTHE



La Secrétaire

Aurélien FONTAINE

